

**Intervention de Monsieur Jean-Louis FREYD lors du débat relatif à l'avis sur les Orientations budgétaires 2022 – Séance plénière du CESER Grand Est du 9 décembre 2021**

Madame la Présidente, M. le V/Pdt,

Mesdames et messieurs les Conseillers, chers Collègues,

Les documents d'orientations budgétaires 2022 traduisent les grandes orientations du projet politique porté par l'Exécutif régional et ses engagements à l'échelle de la Région Grand Est.

**Ce budget** et l'examen que la délégation artisanale en fait, se concrétise dans le contexte de crises que nous connaissons tous : **crise sanitaire** et **crise écologique**.

L'an dernier déjà, je soulignais ma lassitude de retrouver une certaine passivité dans nos constructions budgétaires.

Et je dois dire que je fais preuve d'une certaine constance sur ces éternels constats, depuis de nombreuses années.

En effet, je vous exprime ici, dans notre enceinte de socio-professionnels, mon sentiment sur l'analyse que je porte sur ces documents.

**D'année en année** les discours publics encensent l'économie de proximité, l'amour pour l'artisanat ou encore l'admiration des très petites entreprises.

L'an dernier encore, j'entendais ici et là, parler de « circuits courts », de « fait-maison », ou encore très récemment « de se mettre à hauteur d'hommes » dans nos choix budgétaires.

Je me suis désolé, encore cette année, tout comme tout à l'heure concernant les 20 indicateurs, de ne pas trouver une seule fois le mot « artisan ou artisanat » dans les pages de notre construction budgétaire. Il ne s'agit pas d'un oubli, mais d'une absence de vision globale. En effet, les tendances de l'économie sont, elles, bien présentes, telle que le numérique, l'économie circulaire, la transition énergétique ou la biodiversité.

Et l'artisanat prend toute sa part dans les évolutions en cours et à venir.

Comme d'ailleurs, nous le faisons depuis la nuit des temps.

**Mais venons-en sur le fond.**

La délégation artisanale s'interroge sur deux éléments. Le premier est souligné sur **la fragilité de certains pans de l'économie de proximité**, je pense notamment aux métiers de traiteur, soumis aux aléas du virus et de ses annulations de commande, mais je pourrais en dire autant pour tous les métiers de l'évènementiel et par extension les métiers d'art, empêchés de pouvoir exposer leurs œuvres, et dont la saisonnalité est, elle aussi impactée.

Le second concerne **les tensions de recrutement dans certains métiers** : le bâtiment et les travaux publics, mais également bon nombre de métiers de l'artisanat.

En effet, la réforme de la formation professionnelle a fait faire un boom sans équivalent sur le nombre d'apprentis et d'apprenants dans les centres de formation.

La conséquence étant la difficulté de trouver des maîtres d'apprentissage, ou plutôt de trouver à la fois du temps pour produire et pour transmettre.

Je pense que l'échelon régional serait approprié pour créer des dispositifs d'accompagnements pour ne pas casser cette formidable dynamique de l'emploi de proximité, non délocalisable.

La délégation artisanale, demande que soit mieux pris en compte dans les orientations budgétaires, l'artisanat et sa filière de formation, dans ces orientations régionales.

Mesdames, Messieurs les conseillers, je vous remercie de votre attention.